



**MAIRIE  
VAUJANY**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 15 octobre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET

Absents : Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

**Délibération n°10-211024-02 : Marché de remplacement des couvertures et fermetures verticales des escalators - Avenant n°3 pour prestations complémentaires et prolongation des délais d'exécution**

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2024, le Conseil municipal a décidé de confier le marché de remplacement des couvertures et fermetures verticales des escalators (petit et grand escalier) à la société 2APIC pour un montant de 230 535,00 € HT.

Les travaux consistent au remplacement des couvertures et parois latérales des deux escaliers mécaniques : les parois existantes en polycarbonate sont remplacées par une couverture en bac acier et des parois en châssis vitrés. Les travaux ont commencé comme prévu le 02 septembre 2024.

Par délibération du 02 août 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider un avenant n°1 au marché (couverture avec étanchéité sous bac acier suite à RICT).

Par délibération du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider un avenant n°2 (prestations complémentaires de lasure du bardage posé en sous-face de la couverture)).

Le présent projet d'avenant concerne la fourniture et la pose de diffuseurs cintrés pour éclairage blanc led en lieu et place des encoffrements d'éclairage actuels.

Ce dispositif électrique réglementaire est présenté dans le devis joint à la présente délibération.

Par ailleurs, en raison de la complexité de l'exécution de ces travaux de remplacement de la couverture des escalators et de contraintes induites par la programmation de travaux de maintenance des grands escalators programmés par la société Schindler et la commune, il convient de reporter les travaux de remplacement des couvertures et fermetures verticales prévus sur le grand escalier en 2025. Les délais du marché sont donc prolongés pour une période de 18 mois à compter de la réception par le titulaire, de l'ordre de service suspensif.

Conformément aux dispositions des articles R.2194-2 à R.2194-4 du code de la commande publique, la commune de Vaujany souhaite donc entériner par voie d'avenant, les modifications ci-dessus explicitées. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

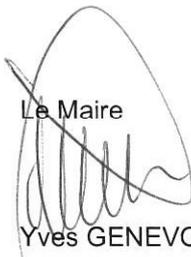
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de valider la conclusion d'un avenant n°3 au marché de remplacement des couvertures et fermetures verticales des escalators, d'un montant de 9 400,00 € HT, portant le montant du marché de 273 353,00 € HT (marché de base + avenants 1 et 2) à 282 753,00 € HT;
- Décide de valider la conclusion du même avenant n°3 pour la prolongation de 18 mois la durée du marché
- Approuve les termes de l'avenant joint à la présente délibération ;
- Dit que les crédits afférents font l'objet d'une inscription au budget Ville 2024 & 2025
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et à la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire  
  
Yves GENEVOIS

